



3. Le réseau cyclable existant

La séparation physique des modes de déplacement sur la voirie est complexe, le gabarit des voies ne le permettant que rarement. Cependant, lors de chaque intervention sur la voirie, tous les modes de déplacements sont pris en compte. Pour autant le réseau cyclable demeure marqué par de trop nombreuses discontinuités, que le plan vélo entend corriger.

Un réseau discontinu

En 2021, un inventaire exhaustif des aménagements cyclables sur les espaces ouverts à la circulation publique a été réalisé par Nantes Métropole sur son territoire. Il a été ainsi dénombré plus de **21 km d'aménagements cyclables** (sur les 140 km de voirie du territoire), tous types confondus : pistes et bandes cyclables, voies vertes, doubles sens cyclables...

Ce réseau cyclable est actuellement concentré dans 3 zones principales : Couëron centre, Chabossière et Hauts-de-Couëron.

Les **principales problématiques** du réseau existant sont :

- La **sécurisation de la liaison entre les deux centralités** (Centre ville et Chabossière) est insuffisante pour développer la pratique cyclable entre les deux bourgs,
- La **gare n'est pas desservie par des aménagements cyclables sécurisés**,
- Les **villages ne sont pas connectés aux centralités** les plus proches.



Le réseau cyclable actuel est discontinu et inefficace, car déployé par portion sans cohérence globale.

Des disparités d'aménagement et un état des routes parfois dégradé

Sur les aménagements existants, les choix techniques ne sont pas toujours efficaces et la disparité sur un même linéaire en rend sa lecture parfois difficile comme sur le boulevard de l'Europe.

L'état des routes, parfois dégradé, renforce également la dangerosité de la pratique cyclable.



Rue Alexandre Oliver

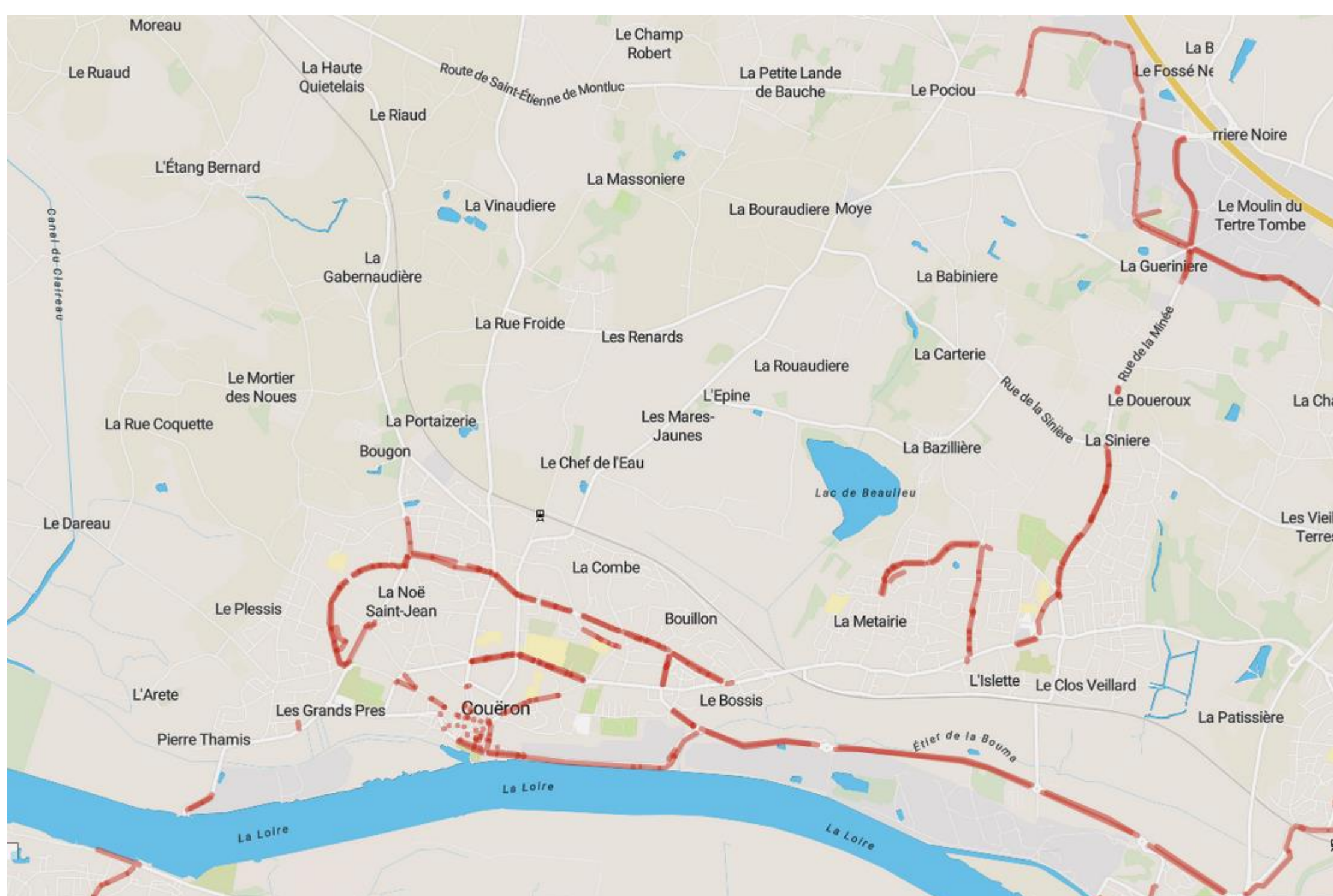


Des gabarits de voies incompatibles avec la séparation des modes de déplacement

La voirie du territoire couëronnais est marquée par un **réseau d'axes étroits dont le gabarit ne correspond pas toujours ni à leur vocation, ni aux usages.**

L'élargissement des voies n'est que très rarement possible : présence de fossés en secteur rural, urbanisation en secteur urbain. Par conséquent, peu de voies sur le territoire couëronnais pourront intégrer des voies cyclables sécurisées en site propre alors que la fréquentation automobile pourrait le nécessiter.

La **cohabitation de tous les modes de déplacement** sur une même voie est donc **très fréquemment nécessaire** mais la légitimité du cycliste sur la voirie n'est pas suffisamment respectée par les automobilistes. La dangerosité de la pratique cyclable est accentuée en secteur rural par la sur vitesse des véhicules motorisés.



État des lieux des aménagements cyclables réalisés par Nantes Métropole en 2021.

